

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le 27/03/2023

ID : 004-250400868-20230324-06-DE



COMITE SYNDICAL

Le vendredi 24 mars 2023 à 14 heures 30, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 8 mars 2023, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est rassemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération. 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Madame Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglomération ;
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental ;
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental.

Assistaient également à la séance :

Madame Christine JOLY, directrice administrative
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique
Madame Cécilia CHEVALIER, Directrice générale des services Provence Alpes agglomération
Monsieur Roland RUZAFI, Directeur adjoint des établissements culturels du Conseil départemental
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA
Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du conseil départemental

Était excusé :

Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Payeur départemental

OBJET : Reprise du résultat de clôture de l'exercice 2022 au BP 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu la M57 relative à l'instruction budgétaire et comptable applicable aux budgets principaux de toutes les collectivités et leurs établissements publics.

Exposé des motifs –

La Présidente indique que le compte financier unique 2022 enregistre en **fonctionnement** un résultat de clôture cumulé de **31 168,11 €** et en **investissement** un résultat de clôture cumulé de **45 024,14 €**.

La Présidente propose que l'excédent de clôture constaté soit reporté comme suit :

- 31 168,11 € en section de fonctionnement
- 45 024,14 € en section d'investissement

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver la reprise du résultat de clôture cumulé du compte financier unique 2022 au Budget primitif 2023 selon les modalités précitées :

- 31 168,11 € en section de fonctionnement
- 45 024,14 € en section d'investissement

D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour	7
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains, le 24 mars 2023.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Laurie SARDELLA.

